

# LA RESPONSABILITÉ DE L'AGENT PUBLIC

**Objectifs :** Connaissance de la responsabilité de l'agent public, prévention des risques sanctions et des contentieux.

**Prérequis :** Aucun.

**Déroulement pédagogique :** Cours, jurisprudence, cas pratiques, mise en situation, travail par groupe, conseils.

**Suivi et Évaluation :** Évaluation par les participants et remise d'une attestation de formation.

**Destinataires**

**Durée :** 1 jour

**Coût :** 990 €HT



**Agent public, professionnel et profane. Ni la bonne foi, ni la légèreté n'exonèrent de sa responsabilité**

NB



**L'administration territoriale a en charge la réalisation et la gestion des services publics et œuvre pour satisfaire les besoins légitimes des justiciables locaux.**

A l'occasion de ses activités, des dommages matériels, des préjudices moraux ou financiers peuvent être créés et engager la responsabilité de la personne publique. En outre, ces préjudices peuvent aussi trouver leur origine dans les actions, omissions ou insuffisances des agents territoriaux. La question de leur responsabilité propre se pose inévitablement, les notions de risque et de fautes doivent être clarifiées, tout comme le degré de responsabilité de l'administration – employeur.

La responsabilité de l'agent public fait l'objet d'une jurisprudence nourrie penchant certes dans le sens d'une protection accrue des agents publics et des victimes, mais qui révèle des contentieux juridictionnels présentant des risques sévères pour la partie défenderesse.

Il est ainsi primordial d'une part, d'être informé de la responsabilité encourue, qu'elle soit disciplinaire, civile et/ou pénale, et d'autre part d'en mesurer les conséquences financières et professionnelles induites.

Cette formation incite à une pratique professionnelle vertueuse, explicite de manière pédagogique et pragmatique les cas de responsabilités.

Un Nota bene sous forme de guide informe sur les écueils à proscrire.

Cette formation est un complément aux formations NBSF « La responsabilité de l'administration », « La responsabilité des élus locaux », « Le contentieux administratif » et « la responsabilité issue des travaux publics ».



## PLAN DE LA FORMATION

**Les origines de la responsabilité de la personne publique et son évolution**

**La distinction faute de service / faute personnelle**

La faute commise à l'occasion des fonctions.  
Le caractère détachable de la faute.  
Quid du caractère intentionnel.

**Connaître les responsabilités encourues et leurs incidences**

Zoom sur les sanctions disciplinaires.  
La responsabilité civile.  
La responsabilité pénale.  
Les cumuls de responsabilités.  
Les répercussions professionnelles.

**L'action récursoire au bénéfice de l'agent public**

Savoir identifier le contexte.  
Intenter l'action récursoire (régime et procédure).

**Zoom sur les délégations de signature et de compétences**

Connaître le régime juridique et les conséquences des délégations.  
Prévenir les risques de contentieux ou de nullité : cas concrets, rédaction de délégations.

**La protection du fonctionnaire**

L'évolution des modalités d'engagement de la responsabilité.  
La protection juridique.  
La protection fonctionnelle.  
L'assurance.

**NB Les bonnes pratiques de l'agent**

Guide des bonnes pratiques.  
Retours d'expériences.